



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Peintures murales du chœur de l'église Saint-Mériadec de Stival – étude préalable à restauration – demande de subventions

DEL-2019-057

Numéro de la délibération : 2019/057

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thèmes, culture

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 29/04/2019

Date de convocation du conseil : 23/04/2019

Date d'affichage de la convocation : 23/04/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Christophe BELLER par M. François-Denis MOUHAOU, Mme Émilie CRAMET par Mme Claudine RAULT, M. Michel GUILLEMOT par Mme Stéphanie GUEGAN, Mme Laurence KERSUZAN par Mme Alexandra LE NY, M. Eddy RENAULT par Mme Soizig PERRAULT.

Peintures murales du chœur de l'église Saint-Mériadec de Stival – étude préalable à restauration – demande de subventions

Rapport de Laurence KERSUZAN

L'église Saint-Mériadec de Stival conserve dans son chœur un important cycle de peintures murales retraçant la vie du saint éponyme, datées vers 1500 et illustrant la puissance de la famille de Rohan. Antérieurs ou postérieurs à ce cycle, quelques vestiges polychromes complètent l'ensemble (drapés feints, croix de consécration, décors des niches et consoles).

Ces peintures présentent aujourd'hui une série d'altérations pouvant nuire à la pérennité de l'œuvre, et notamment des boursouflements probablement liés au décollement de l'enduit formant support.

Afin de comprendre les pathologies en jeu, appréhender les moyens de remédier aux désordres et estimer le coût des travaux nécessaires, une étude préalable à restauration est nécessaire.

Les peintures étant classées au titre des monuments historiques, l'étude sera réalisée sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat.

Le montant prévisionnel de l'étude est de 5 490 € HT.

La protection au titre des monuments historiques permet à la ville de bénéficier de subventions.

Nous vous proposons :

- d'autoriser la maire à lancer l'étude précitée ;
- d'autoriser la maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat (DRAC Bretagne), du conseil départemental du Morbihan et de tout autre financeur potentiel.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 30 avril 2019

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le : - 6 MAI 2019

Publiée au recueil des actes administratifs le : - 9 MAI 2019

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**



